Adam Demouchy et associés
Rouen

- Tony Adam
- Christophe Cassel
- Dominique Pasquier

- André Demouchy
- René Lefebvre
- Martine Loyer

- Commissariat aux comptes
- Expertise Comptable
- Conseils aux entreprises
- Consolidation
- Audit d'acquisition - Fusion

Association INSERACTION

72 rue de Lessard - 76000 ROUEN

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2013

Rouen
8 rue A. Sakharov
Parc de la Vatine
76130 Mont St Aignan

Tél. 02 35 60 35 56
Fax. 02 35 60 20 85

contact@adam-demouchy.fr

Ce rapport contient 3 pages
Les annexes contiennent 15 pages

S.A.S. au Capital de 190 000 € - Siège social 8, rue Andreï Sakharov 76130 Mont Saint Aignan - inscrite au tableau de l'ordre des experts-comptables de Rouen - membre de la compagnie des commissaires aux comptes de Rouen - R.C.S. Rouen 478 746 613 - code APE 6920 Z -

AD Rouen

Association INSERACTION

Siège social : 72 rue de Lessard - 76000 Rouen

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2013

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'association INSERACTION, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2 Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Sur la base de nos travaux et des informations qui nous ont été communiquées à ce jour, et dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre association, nous estimons que la note de l'annexe donne une information appropriée sur la situation de l'association au regard de l'incertitude, mentionnée ci-dessus, pesant sur la continuité d'exploitation.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Mont Saint Aignan, le 20 mai 2014

Le Commissaire aux comptes

ADAM DEMOUCHY & Associés Rouen

Dominique PASQUIER

Tony ADAM

Bilan

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net au 31/12/13	Net au 31/12/12
Frais d'établissement Frais de recherche et de développement Concession, brevets et droits assimilés Droit au bail Autres immob. Incorporelles/Avances et acompte				
Immobilisations incorporelles Terrains Constructions Installations techniques, matériel et outillage Autres immobilisations corporelles Immob. En cours / Avances et acomptes	57 004	55 511	1 493	2 346
Immobilisation corporelles Participations et créances rattachés TIAP et autres titres immobilisés Prêts Autres Immobilisations financières	**57 004** 7 220	**55 511**	1 493 7 220	**2 346** 7 667
Immobilisations financières	**7 220**			**7 667**
ACTIF IMMOBILISE Matières premières et autres approv. En cours de production de biens Encours de production de services Produits intermédiaires et finis Marchandises	**64 224**	**55 511**	**8 713**	**10 023**
Stocks Avance et acomptes versées sur commandes Usagers et comptes rattachés Autres créances	183 543		183 543	172 532
Créances Valeurs Mobilières de placement Instruments de trésorerie Disponibilité Caisse	**183 543** **907** **3**	**0.00**	**183 543** **907** **3**	**172 532** **842** **3**
Trésorerie	910	0.00	910	848
ACTIF CIRCULANT	**184 453**		**184 453**	**173 377**
Charges Constatées d'avance Charges à répartir sur plusieurs exercices Prime de remboursement des obligations Ecarts de conversion – Actif	1 542			340
COMPTES DE REGULARISATION	1 542		1 542	340
TOTAL DE L'ACTIF	**250 219**	**55 511**	**194 708**	**183 740**

Bilan

	Net au 31/12/2013	Net au 31/12/2012
Fonds associatifs sans droit de reprise	34 052	34 052
Ecarts de réévaluation		
Réserves indisponibles		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	-5 304	- 45 076
Résultat de l'exercice	54 786	39 773
Subvention d'investissement		
Provisions règlementées		
FONDS PROPRES	**83 534**	**28 748**
Apports		
Legs et donations		
Subventions affectées		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Résultat sous contrôle		
Droit des propriétaires		
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
PPROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Fonds dédiés sur subventions		**31 000**
Fonds dédiés sur autres ressources		
FONDS DEDIES		
Emprunts obligataires convertibles		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	8 575	29 006
Découverts et concours bancaires		
Emprunts et dettes financières diverses		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	10 765	13 339
Dettes fiscales et sociales	70 179	75 754
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Instruments de trésorerie	750	293
		5 600
DETTES	**90 269**	**123 992**
Produits constatés d'avance	**20 905**	**5 600**
Ecarts de conversion – Passif		
ECARTS DE CONVERSION		
TOTAL DU PASSIF	**194 708**	**183 740**

Compte de résultat

	Net au 31/12/2013	Net au 31/12/2012
Ventes de marchandises		
Production vendue	639 201	653 540
Production stockée	137	174
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		
Reprises et Transferts de charges	323	2004
Cotisations	16	16
Autres produits	1 331	127
Produits d'exploitation	**641 008**	**655 861**
Achats de marchandises	827	826
Variation de stock de marchandises		
Achats de matières premières	1 665	1 371
Variation de stock de matières premières		
Autres achats non stockés et charges externes	81 935	108 162
Impôts et taxes	34 890	34 152
Salaires et Traitements	331 581	322 686
Charges sociales	133 843	129 987
Amortissements et provisions	1 132	12 958
Autres charges		
Charges d'exploitation	585 873	**610 142**
RESULTAT D'EXPLOITATION	**55 135**	**45 720**
Opérations faites en commun		
Produits financiers	121	21
Charges financières	684	2 479
Résultat financier	**-563**	**- 2 458**
RESULTAT COURANT	**54 572**	**43 262**
Produits exceptionnels	31 000	435
Charges exceptionnelles	30 786	3 924
Résultat exceptionnel	**214**	**- 3 489**
Impôts sur les bénéfices		
Report des ressources non utilisées		
Engagements à réaliser		
EXCEDENT OU DEFICIT	**54 786**	**39 773**

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : **INSERACTION**

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2013, dont le total est de 194 708 Euros
Et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un excédent de 54 786 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2013 au 31/12/2013.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2013 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euros.

Faits significatifs de l'exercice

Après trois années particulièrement difficiles l'Association a connu un exercice satisfaisant, résultante de la signature de nouveaux contrats (CUCS Ville de Rouen - CCAS Ville de MT ST AIGNAN- CLS Ville de Dieppe) compensant une réduction des prestations du PLIE DIEPPE et de l'ARS.

Parallèlement, les effets entrepris depuis deux années pour réduire les frais de structure et les charges externes ont permis de dégager une réelle économie des charges annuelles d'exploitation.

Cependant la situation de trésorerie reste toujours difficile avec certes une amélioration sur le deuxième semestre 2013, résultat d'une négociation des comptes rendus plus fréquents auprès des partenaires financeurs, ce qui a permis d'encaisser plus rapidement l'octroi des subventions.

Tout cela a permis de stabiliser la situation financière de l'Association et de clôturer l'exercice 2013 par un excédent de 54 786.34 €.

Règles et méthodes comptables

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'association, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les frais accessoires, droits de mutations, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas incorporés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation prévue.
*Installations générales, agencements et aménagements divers : 5 ans
* Matériel de bureau : 2 à 5 ans
* Matériel informatique : 2 à 5 ans
* Mobilier : 3 à 5 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Participations, titres immobilisés, valeurs mobilières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Conformément à l'avis CNC du 15 juin 2007, les frais liés à l'acquisition (droits de mutation, honoraires et frais d'actes) des titres de participation sont incorporés au prix de revient de ces titres.
Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions pour risques et charges

Litiges pour risques sociaux
Suite aux jugements rendus le 27 Décembre 2012, la provision comptabilisée sur l'exercice précédant s'élevait à 31 000€.

Compte tenu des règlements effectués sur 2013 et la clôture des dossiers, la provision a fait l'objet d'une reprise en produits exceptionnels.

Il n'y a plus de litige social en cours au 31/12/2013.

Produits constatés d'avance

- Le Contrat Local de Santé Ville de Dieppe a attribué une subvention de 2 460 € sur l'année 2013 pour mener une action intitulé « Ateliers Cuisine ».

En 2013, suite à des changements d'organisation au niveau des partenaires, 2 sessions sur 4 ont été réalisés.
De ce fait, 50% de la subvention est reportés sur l'exercice 2014, soit 1 230 €.

- La Ville de Rouen nous a octroyé une subvention de 5 000 € sur l'année 2013 pour du Soutien Psychologique auprès des personnes âgés à domicile.
Action expérimentale sur le territoire, le démarre a été très lent par manque de prescriptions. De ce fait l'action est reconduite à hauteur de 75 % du montant de la subvention sur l'exercice 2013. Soit 3 750 €.

- La ville de Mont Saint Aignan nous a octroyé une subvention de 8 500 € pour du Soutien Psychologique auprès des personnes âgées. Suite à un démarrage tardif, seule 72 heures ont été réalisés sur les 170 heures prévues sur l'action.
De ce fait, 98 heures, soit 4 900 € seront reportés sur l'année 2014.

- La ville de Mont Saint Aignan nous a octroyé une subvention de 4 250 € pour du Soutien Psychologique auprès des personnes en grande difficultés. Suite à un démarrage tardif, seule 14.50 heures ont été réalisés sur les 85 heures prévues sur l'action.
De ce fait, 70.50 heures, soit 3 525 € seront reportés sur l'année 2014.

- Une convention pour « l'Accompagnement à la Santé des jeunes », a été signée en Novembre 2013 avec le C.C.A.S de Dieppe pour l'année 2013-2014. Un montant de 15 000 € nous a été attribué.

Cette subvention est versée en deux temps : 50% à la signature et 50% au bilan final.
L'action démarrera concrètement en 2014. Par conséquent les 7 500 € perçu en décembre 2013 seront reportés sur l'exercice 2014.

Subventions d'investissement

L'association a perçu des subventions d'investissements lors des exercices 2003 à 2005. Elles ont été affectées à des biens renouvelables, ces subventions ont été rapportées au compte de résultat chaque année au rythme de l'amortissement auxquelles elles se rapportent.

Au cours de l'exercice 2011, il a été comptabilisé une reprise globale de 728.00 € d'amortissements des subventions.

Ces subventions sur biens renouvelables sans droit de reprise ont été incorporées dans les capitaux propres pour 34 052 € au 31/12/2011.

Aucun mouvement n'est intervenu en 2012 et en 2013.

➢Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Valeur au début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur en fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement - Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles - Terrains - Constructions sur sol propre - Construction sur sol d'autrui Installations générales, agencements et aménagements des constructions - Installations techniques, matériel et outillage industriels Installations générales, agencements, aménagements divers - Matériel de transport - Matériel de bureau et informatique, mobilier - Emballages récupérables et divers - Immobilisations corporelles en cours - Avances et acomptes	11 934 44 791	279		11 934 45 070
Immobilisations corporelles - Participations évaluées par mise en équivalence - Autres participations - Autres titres immobilisés - Prêts et autres immobilisations financières	**56 725**	**279**		**57 004**
Immobilisations financières	**7 677**	**3**	**460**	**7 220**
ACTIF IMMOBILISE	**64 402**	**282**	**460**	**64 224**

➢Note sur le bilan

Immobilisations financières

Les immobilisations financières concernent principalement les dépôts de garantie des différents locaux loués par l'association.

Amortissement des immobilisations

	Valeur au début d'exercice	Augmentations dotations	Diminutions Sortis reprise	Valeur en fin d'exercice
Frais d'établissement et de développement Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles (I)				
- Terrains - Constructions sur sol propre - Construction sur sol d'autrui Installations générales, agencements et aménagements des constructions - Installations techniques, matériel et outillage industriels Installations générales, agencements, aménagements divers - Matériel de transport - Matériel de bureau et informatique, mobilier - Emballages récupérables et divers	11 934 50 163	1 132	0	11 934 51 295
Immobilisations corporelles (II)	**62 097**	**1 132**	**0**	**63 229**
TOTAL GENERAL (I+II)	**62 097**	**1 132**	**0**	**63 229**

➢Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

	Montant Brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	183 543	183 543	
Autres			
Capital souscrit – appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	1 542	1 542	
TOTAL GENERAL	**185 085**	**185 085**	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

Les produits à recevoir se composent essentiellement des soldes de subvention à recevoir au titre des différentes actions exercées en 2013 et encaissées en 2014.

	Montant
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances	178 310
Disponibilités	
Total	**178 310**

➢Notes sur le bilan

Fonds propres

Tableau de variation des fonds associatifs

	Début d'exercice	Augmentation	Diminution	Fin Exercice
Patrimoine intégré Fonds statutaires Apports sans droit de reprise Legs et donations Subventions affectées Autres fonds	34 051			34051
Total fonds sans droit reprise	**34 051**			**34 051**
Apports avec droit de reprise Legs et donations assortis d'une condition Subventions affectées				
Total fonds avec droit reprise				
Ecart de réévaluation Réserves statutaires ou contractuelles Réserves règlementées Autres réserves Report à nouveau Résultat de l'exercice Résultat sous contrôle des tiers financeurs Subvention d'investissement Provisions règlementées Droits des propriétaires (commodat) Autres fonds associatifs	-45 076 39 773	39 773 54 786	-39 773	-5 304 54 786
Total fonds associatifs	**-11 024**	**94 559**	**- 39 773**	**28 748**

➢Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 2 ans maximum à l'origine	8 575		8 575	
- à plus de 2 ans à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	10 765	10 765		
Dettes fiscales et sociales	28 398	28 398		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	41 782	41 782		
Autres dettes	750	750		
Produits constatés d'avance	20 905	20 905		
TOTAL	**102 600**	**102 600**	**8 575**	
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés sur l'exercice				

Charges à payer

	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	27
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachées	5 218
Dettes fiscales et sociales	45 065
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	750
Total	**51 060**

➢Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Montant
Charges d'exploitation	1 542
Charges financières	
Charges exceptionnelles	
Total	**1 542**

➢ Autres informations

Droit Individuel à la formation

La loi du 4 mai 2004 ouvre pour les salariés des entreprises françaises un droit à formation d'une durée de 20 heures minimum par an cumulable sur une période de 6 ans. Les dépenses engagées dans le cadre de ce droit individuel à la formation (D.I.F) sont considérées comme des charges de la période et ne donnent pas lieu à comptabilisation d'une provision sauf situation exceptionnelle.

Le nombre d'heures de formation correspondant au cumul des droits acquis par les salariés au cours de l'exercice s'élève à 939 heures dont 939 heures qui n'ont pas fait l'objet d'une demande des salariés.

Informations sur les dirigeants

Rémunérations allouées aux dirigeants

La loi 2066-586 du 23 mai 2006 pour les associations dont le budget annuel est supérieur à 150 000 euros de mentionner dans leur annexe la rémunération des 3 plus hauts cadres dirigeants. Cette information ne concernant que la directrice, elle conduirait à donner une information individualisée. Elle n'est en conséquence pas fournie.

Le temps consacré au bénévolat concerne les membres du Conseil d'Administration et s'élève à environ 450 heures sur l'exercice 2013.

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en Euros
Effets escomptés non échus **Avals et cautions** Engagements en matière de pensions Engagements de crédit-bail mobilier Engagements de crédit-bail immobilier **Autres engagements donnés**	13 178
Total	

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 13 178 Euros (taux d'actualisation retenue 2.9 %, taux de revalorisation retenue de 1% pour les non cadres et 2% pour les cadres)